

Commune de HUILLÉ-LÉZIGNÉ
Compte rendu de réunion Séance du 07/12/2021

L'an 2021, le 07 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lucien Boré sous la présidence de CHIRON-PESNEL Sylvie, Maire.

Présents : Mme CHIRON-PESNEL Sylvie Maire, Mmes : HOUDAYER Christine, MAZURE Nathalie, PROUST Marie-Anne, LECUIT Emilie, DESMARRES Françoise, BESNARDEAU Elodie, GRASSET Valérie
MM : DAUVEL Jérôme, GAUTIER Dominique, LEBRUN Henri, ROLLAND Yann, GUILLORIT David, BOUVET Geoffroy, TEIXEIRA Paolo, LEBRUN Thomas

Excusés : M GUERIN Yann,

Absent :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 17
- En exercice : 16
- Votants : 16

Date de la convocation : 30/11/2021

Date d'affichage : 30/11/2021

Secrétaire de séance : Monsieur ROLLAND Yann

1. Compte rendu de la réunion du 09 novembre 2021

Lecture du compte rendu de la réunion du 09 novembre 2021. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Contrat Segilog

Réf : 01-07/12/21

Madame la Maire informe que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services arrive à échéance et propose de renouveler celui-ci pour 3 ans.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil accepte de renouveler le contrat pour 3 ans avec Ségilog.

3. Décision modificative

Réf : 03-07/12/21

Madame la Maire propose la décision modificative suivante :

- Dépenses de fonctionnement compte 6542 (créances éteintes) : - 250€
- Dépenses de fonctionnement compte 66111 (intérêts réglés à l'échéance) : + 250€

Décisions : pour : 16, abstention : 0, contre : 0

4. Suppression de la régie

Réf : 04-07/12/21

Vu le décret n°2012/1246 du 07/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22,

Vu le décret n°2008/227 du 05/03/2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66/850 du 15/11/1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617/1 à R.1617/18 du Code Général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recette et d'avances des

collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,
Vu l'arrêté du 03/09/2001 relatif aux taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération du conseil municipal de Huillé-Lézigné du 12/03/2019 créant une régie de recettes pour les locations des salles de loisirs et pour les photocopies,
Vu l'arrêté du 29/01/2019 nommant un régisseur de la régie de recettes pour les locations des salles de loisirs et pour les photocopies,

A partir du 01/01/2022, les régies de recettes doivent proposer une offre de paiement en ligne, afin de respecter cette obligation il serait nécessaire la mise en place d'un TPE.

Madame la Maire demande aux conseillers municipaux la suppression de la régie de recettes pour les locations des salles des loisirs et pour les photocopies, de mettre fin aux fonctions du régisseur de recette à compter du 01/01/2022.

Après délibération, le conseil municipal de Huillé-Lézigné, décide à l'unanimité des présents la suppression de la régie de recettes pour les locations des salles des loisirs et pour les photocopies et de mettre fin aux fonctions du régisseur de recettes à compter du 01/01/2022.

5. Dossier de maîtrise d'œuvre

Réf : 05-07/12/21

Madame La Maire informe le conseil municipal que des travaux d'aménagement de la traversée de bourg vont avoir lieu dès l'année prochaine et répartis en plusieurs séquences. Pour cela nous devons lancer un appel à la candidature pour la maîtrise d'œuvre.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal autorise Mme la Maire à lancer le marché pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la traversée de bourg.

6. Demande de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Réf : 06-07/12/21

Madame la Maire présente un courrier de la préfecture concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les projets de 2022. Les travaux d'aménagement de la traversée de bourg ; la jonction entre Huillé et Léznigné et la rue du Loir à Huillé peuvent être subventionnés à hauteur de 35%.

Madame la Maire propose donc de demander la DETR et présente le plan de financement suivant :

- **Coût de l'opération :**

Total = 227 521.77 € HT

- **Plan de financement**

Autofinancement :	79 632.62 €
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 35% :	79 632.62 €
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 30 %	68 256.53 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,
SOLLICITE la DETR

ADOpte le plan de financement proposé ci-dessus
CHARGE Madame la Maire du suivi de ce dossier.

7. Demande de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

Réf : 07-07/12/21

Madame la Maire présente un courrier de la préfecture concernant la Dotation de soutien à l'investissement local pour les projets de 2022.

Les travaux d'aménagement de la traversée de bourg ; la jonction entre Huillé et Lézigné et la rue du Loir à Huillé peuvent être subventionnés à hauteur de 30%.

Madame la Maire propose donc de demander la DSIL et présente le plan de financement suivant :

- **Coût de l'opération :**

Total = 227 521.77 € HT

- **Plan de financement**

Autofinancement :	79 632.62 €
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 35% :	79 632.62 €
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 30 %	68 256.53 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE la DSIL

ADOPTE le plan de financement proposé ci-dessus

CHARGE Madame la Maire du suivi de ce dossier.

8. Projet de demande de regroupement des maternelles à Huillé

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu une demande des directrices des deux écoles pour déménager toute la maternelle à l'école de Huillé, soit les 2 classes, afin que celle-ci soit regroupée au même endroit. Suite à cette demande, Mme La Maire a rencontré l'inspectrice de l'académie pour avoir plus de précisions sur la faisabilité du projet en expliquant nos contraintes en terme de travaux et de personnels à déplacer. Elle précise que ce projet n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant sachant qu'il n'y aucune obligation de la part de l'inspection de l'académie.

9. Paiement garderie à la demi-heure

Madame la Maire fait part d'une demande de parents concernant la tarification de la garderie, ils souhaiteraient que cela ne soit plus un forfait mais un tarif à la demi-heure. Madame la Maire propose au conseil d'étudier la demande et évaluer le coût pour un nouveau système de pointage.

10. Information boulangerie

Madame La Maire informe le conseil que le boulanger des Rairies est venu présenter son projet à la commission bâtiment. Elle précise que la vente aux enchères du matériel aura lieu le 18 janvier 2022 et qu'il y aura quelques travaux d'aménagement à prévoir avant l'ouverture de la boulangerie.

11. Renouvellement du bail des infirmières

Réf : 08-07/12/21

Madame la maire fait part au conseil que le bail professionnel du cabinet des infirmières est arrivé à échéance depuis janvier 2019 Madame la maire propose de le renouveler avec une légère hausse du loyer, celui serait de 355€ TTC.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition de Madame la Maire et la charge de signer le bail chez le notaire.

Séance levée à 23h30